

LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le 13 septembre 2007, l'Organisation des Nations Unies a adopté la *Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones¹. Il s'agit d'un document qui affirme que toutes les personnes autochtones, partout à travers le monde, ont des droits et que tout le monde doit travailler à les respecter. Cette déclaration était nécessaire parce que la plupart des peuples autochtones dans le monde ont été victimes de discrimination et d'injustice.

Que dit la Déclaration ?

Les peuples autochtones ont le droit...	Ce qui veut dire que...
À l'autodétermination	Ils prennent eux-mêmes les décisions concernant leur développement politique, économique, social et culturel. Ils ont aussi le droit de participer aux décisions des gouvernements qui les concernent.
De ne pas subir la destruction de leur culture	Ils ne sont pas victimes de violence en raison de leur culture. Les enfants ne sont pas forcés d'aller dans des écoles d'une autre culture, comme autrefois dans les pensionnats. Ils ont le droit de développer leur culture. Ils ne peuvent pas être dépossédés de leurs territoires ou déménagés de force.
À l'appartenance	Ils ont le droit d'appartenir à une nation autochtone sans subir de discrimination. Les nations autochtones peuvent occuper des territoires différents des frontières des pays.
De développer leur culture	Ils protègent et développent les sites archéologiques et historiques, la langue, l'artisanat, les dessins, les rites, les techniques, les arts, les spectacles et la littérature qui les représentent. Si des biens culturels leur ont été enlevés, on doit trouver des manières de réparer ce dommage.
À l'éducation	Ils ont des écoles où ils apprennent à la fois comme tous les autres citoyens, mais aussi dans leur langue et selon leur culture.
À la visibilité médiatique	Ils ont le droit d'être bien représentés à la télévision, au cinéma, dans la littérature, sur Internet, etc. Ce qui veut dire de façon équitable et sans stéréotype.
À la santé	Ils peuvent utiliser leurs médecines traditionnelles, mais aussi être traités sans discrimination dans les hôpitaux.
Au territoire	Ils conservent et renforcent leurs liens avec le territoire et l'utilisent selon leurs traditions. Si leur territoire leur a été enlevé, on doit trouver des manières de réparer ce dommage.

1 Le Canada s'est joint à la Déclaration en 2010.